

Secrétariat général

N° tél. : 01.69.49.76.57

N/Réf. : NDA/ED/SM

DECISION N° 2026/086

OBJET : Désaffectation, déclassement et vente d'un véhicule RENAULT Mégane, immatriculé DZ 705 FL : rectification de la dénomination de la société acheteuse de ce bien

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que le véhicule RENAULT Mégane, immatriculé DZ 705 FL appartenant à la Ville de Yerres a été déclassé et désaffecté,

CONSIDERANT la nécessité de préciser la dénomination de la société acheteuse de ce bien (au lieu de "Garage FERREYRA de Villeneuve Saint Georges"),

DECIDE

DE désaffecter, déclasser et vendre le véhicule RENAULT Mégane, immatriculé DZ-705 - FL, au prix de 1800€ TTC, à la société OCF AUTOMOBILES sise 188 Rue de Paris, 94190 Villeneuve-Saint-Georges,

D'abroger la décision n°2026/070 du 18 mars 2026.

DIT que la recette sera inscrite au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN